

**Compte-rendu de la réunion  
commission de suivi de site  
CSS Fibre Excellence  
Réunion du 5 décembre 2012**

Compte-rendu approuvé lors de la réunion CSS du 12 décembre 2013.

**Compte-rendu**  
**CSS Fibre Excellence / réunion d'association PPRT Fibre Excellence Saint-Gaudens**  
*Séance du 5 décembre 2012*

**Monsieur Bernard BAHUT**, Sous-Préfet de Saint-Gaudens, président du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC), ouvre la séance.

Il introduit la séance en indiquant que les CLIC sont désormais remplacés par des Commissions de Suivi de Site (CSS).

Après un tour de table de présentation, il présente l'ordre du jour de la réunion consacré aux points suivants :

• Suite de la dernière réunion CLIC :

**1. Approbation du compte rendu du CLIC du 15 décembre 2012**

• Thématique : Commission de Suivi de Site FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS :

**2. Réforme de la CSS**

**3. Désignation du bureau**

**4. Bilan annuel de l'exploitant**

**5. Bilan annuel de la DREAL**

**6. Questions diverses**

• Thématique : Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS :

**7. Articulation PPRT – PPI**

**8. Restitution des études techniques : caractérisation des aléas et des enjeux**

**1. Approbation du compte rendu du CLIC du 15 décembre 2011**

Le compte-rendu du CLIC est approuvé à l'unanimité. Il est consultable sur le site de la DREAL Midi-Pyrénées à l'adresse suivante :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/reunion-2011-a8016.html>

***Commission de Suivi de Site FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS***

**2. Réforme de la CSS (cf présentation annexée)**

**Mme CROVISIER** (DREAL, inspection des installations classées) présente le fonctionnement et les modalités de fonctionnement des Commissions de Suivi de Site. La CSS Fibre Excellence a été créée par l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2012 (consultable sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/arretes-relatifs-au-clic-css-a7162.html>).

**3. Désignation du bureau de la CSS FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS**

**Mme VERGNES** (DREAL, inspection des installations classées) précise qu'il y a normalement qu'un seul représentant par collège.

**Monsieur le Sous-Préfet** procède au vote du bureau de la CSS FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS. La composition du bureau suivante est retenue :

- Présidence : Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens ou son représentant,

- Collège Collectivités : Le président de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois ou son

représentant,

- Collège Riverains : Le directeur de la société Gascoval ou sa représentante Mme Loubet,

- Collège Exploitant : Le directeur de la société FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS ou son représentant M. Mazauric,

- Collège Salariés : M. Maury, représentant de la société FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS ou son représentant,

- Collège Administrations : DREAL Midi-Pyrénées ou son représentant.

Mme VERGNES précise qu'il a été proposé, au niveau régional, que les préfetures président les Commissions de Suivi de Site.

#### **4. Bilan annuel de la société FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS (cf présentation annexée)**

Pour les aspects « risques accidentels », M. MAZAURIC (Fibre Excellence) précise que des travaux sur le réseau d'incendie vont démarrer, ce qui permettrait d'assurer la disponibilité des moyens hydrauliques 24h/24, toute l'année.

L'exercice PPI/POI annuel a été réalisé le 24 novembre 2012. Les débriefings à chaud et à froid ont été réalisés en interne à l'usine et font l'objet d'un plan d'action et d'améliorations. Le document POI va être revu.

Concernant l'incident du travail qui a eu lieu le 15 novembre 2012 au poste de dépotage de chlorate de sodium (intoxication d'un chauffeur au bioxyde de chlore), M. MAZAURIC indique qu'une analyse des causes a été réalisée.

Il rappelle que le coût global de l'étude de dangers avec ses compléments s'élève à 180 000 euros.

Il ajoute que le tambour écorceur à l'origine de nuisances sonores a été changé.

Concernant les aspects « environnement », M. JOLY (Fibre Excellence) indique qu'une importante étude sur les émissions malodorantes a été effectuée. 40 sources de différents gaz malodorants dans l'usine ont été identifiées et étudiées. Des mesures d'odeurs ont été réalisées à l'aide d'un jury de nez. Une modélisation en 3D de la dispersion des flux des gaz malodorants tout autour de l'usine a été réalisée. Une étude technico-économique a été faite pour connaître les investissements possibles pour pouvoir diminuer l'impact de ces odeurs. Les résultats de l'étude viennent d'être communiqués par le bureau d'étude et une présentation des conclusions doit être faite d'ici fin janvier 2013 à la DREAL.

Concernant les dépassements d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S), il faut noter une nette amélioration en 2012 par rapport à 2011. En effet en 2011, la quantité de boues avait énormément augmenté. Il n'y avait qu'une centrifugeuse pour extraire les boues qui s'était avérée insuffisante et cela a généré leur fermentation. Depuis la mise en service d'une deuxième centrifugeuse, il y a beaucoup moins de dépassements d'H<sub>2</sub>S.

Mme CROVISIER demande à l'exploitant de donner des précisions sur les dépôts de feux constatés sur le parc à bois.

M. CHIRON (Fibre Excellence) précise que le tas 501 n'est pas situé sur le parc à bois. Il s'agit d'un stockage d'écorces entreposées depuis de longues années et qui présente des fermentations en périodes de pluie. Il y a de temps en temps des dépôts de feu.

Après l'été 2012, une gestion différente a été mise en place pour éviter ces dépôts de feu.

M. CHIRON apporte également des précisions concernant la dernière décharge relative au stockage de carbonate de calcium. Il indique que l'aménagement définitif de cette décharge a été réalisé. Cette décharge a été remise en état avec un apport de compost. Il n'y a plus de décharge en exploitation sur le site de l'usine.

#### **5. Bilan annuel de la DREAL (cf présentation annexée)**

Mme CROVISIER présente le bilan annuel de l'inspection des installations classées sur le site de Fibre

Excellence à Saint-Gaudens.

Concernant le départ de feu du tas 501 de juillet 2012, **M. JOLY** précise que les pompiers ont été avertis par des tiers. Ils sont venus sur place mais n'ont pas eu besoin d'intervenir.

## **6. Questions diverses**

**Monsieur le Maire de Valentine** s'étonne sur le fait que des études sur l'air aient été faites sur les communes de Saint-Gaudens et de Miramont de Comminges, et pas sur la commune de Valentine.

**M. JOLY** précise que l'étude en cours a été beaucoup plus poussée. La commune de Valentine n'a pas été oubliée.

**Monsieur le Maire de Valentine** demande si l'écorceur a été changé. Cela fait beaucoup de bruit surtout la nuit.

**M. MAZAURIC** indique que les campagnes de mesures qui ont été réalisées montrent le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

**Monsieur le Maire de Valentine** remarque des nuisances sonores et olfactives, surtout le week-end.

**M. CHIRON** s'en étonne car la société fonctionne en continu. Sur les mises à l'air libre des gaz, la société est passé de 25 % en 2002 à moins de 3 % en 2011.

**M. JOLY** précise que le brouillard et les conditions climatiques ont un impact très important sur les dépassements en H<sub>2</sub>S. En octobre et novembre 2012, les conditions météorologiques ont été favorables.

**Monsieur le Maire de Valentine** remarque que le volume des fumées est parfois impressionnant. Il se demande si c'est de la vapeur d'eau tant la fumée est noire.

**M. CHIRON** explique qu'il s'agit d'un effet d'optique.

**Mme FAURE** (DDT 31) interroge l'exploitant concernant le nombre de quart d'heures où le seuil limite en H<sub>2</sub>S est dépassé et demande s'il est corrélé avec la nuisance olfactive.

**M. JOLY** répond que non. Selon lui, on peut ne pas avoir de dépassement de seuil en H<sub>2</sub>S mais ressentir néanmoins une nuisance olfactive. Il rappelle que le seuil olfactif retenu dans l'étude sur les émissions malodorantes est très bas.

**Monsieur le Sous-Préfet** demande au SIRACED PC de préciser le retour d'expérience de l'exercice PPI du 24 novembre 2012.

**Mme RAFFALLI** (SIRACED PC) explique que l'exercice PPI du samedi 24 novembre 2012 avait notamment pour objectifs de :

- tester l'intervention de l'exploitant et du SDIS,
- tester l'alerte de la population dans un rayon large (3.5 km) autour du site,
- tester le rôle des acteurs du PPI,
- tester le bouclage routier de la zone par les forces de l'ordre,
- tester un poste de commandement opérationnel.

Une réunion de retour d'expérience aura lieu fin janvier 2013 avec tous les acteurs de l'exercice. L'exercice a été fait sur la base d'un projet de document PPI. La finalisation du PPI, prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2013, se basera sur le retour d'expérience de cet exercice et se fera selon le processus habituel de consultation. Ainsi,

les mairies et l'exploitant seront consultés (durée d'un mois) et une consultation publique de 2 mois aura également lieu. L'objectif est d'approuver le PPI en 2013.

**M. le Capitaine DUFAUR** (SDIS) remercie la société Fibre Excellence de sa bonne collaboration sur les différents exercices.

**Mme LOUBET NOEL** (société GASCOVAL.) n'a pas de remarque particulière à formuler.

**M. CHIRON** demande ce que va devenir l'aire d'accueil des gens du voyage près de l'usine. Il est proposé à M. Chiron que ce sujet soit abordé dans les présentations suivantes.

### ***PPRT FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS***

#### **7. Articulation PPRT – PPI (cf présentation annexée)**

**Mme VERGNES** rappelle les quatre principaux potentiels de dangers identifiés sur le site, à savoir :

- le bioxyde de chlore : substance fabriquée, employée et stockée sur le site pour le blanchiment de la pâte à papier,
- le chlorate de sodium : substance mise en solution, stockée et utilisée pour la fabrication du bioxyde de chlore,
- la chaudière à liqueur noire,
- et le parc à bois.

Les conclusions de l'étude de danger ont évolué selon les connaissances toxicologiques du bioxyde de chlore : les distances d'effets toxiques sont passées de 11 km à 1,7 km. Une tierce expertise a donc été demandée par l'Etat et une deuxième version d'étude de dangers a été produite par l'exploitant.

Sans prise en compte des travaux de réduction des risques, le phénomène majorant est celui en lien avec les bacs de stockage de bioxyde de chlore dont la zone des effets toxiques correspond à un cercle de rayon égal à 3,5 km. Cela correspond à la configuration actuelle du site sans prise en compte des travaux prévus sous 5 ans.

Deux autres phénomènes majorants génèrent des zones d'effet toxiques de rayons égaux à 2,1 km et à 1.380 km. Ils correspondent à un accident au niveau de l'atelier de fabrication du bioxyde de chlore. Le premier découle d'une défaillance de toutes les sécurités et le second de défaillances partielles. Les probabilités associées à ces phénomènes sont par conséquent différentes.

Le plan d'action de mise en place des mesures de maîtrise des risques est évalué à un coût de 3 millions d'euros.

L'étude de danger a servi à démontrer que la démarche de réduction du risque présentée par l'exploitant est acceptable au regard de l'environnement de l'établissement.

Les conclusions de l'étude de dangers vont être utilisées pour la maîtrise de l'urbanisation au travers du PPRT et pour les plans d'urgence tels que le Plan d'Opération Interne et le Plan Particulier d'Intervention.

Une zone de rayon égal à 3,5 km sera retenue pour la gestion de crise majeure (Plan Particulier d'Intervention) en attendant la réalisation des travaux par l'exploitant, soit pendant 5 ans. Cette distance sera réduite à 2,1 km une fois les travaux réalisés.

Le PPRT se base sur une approche probabiliste qui, d'une part, prend en compte la réalisation des travaux sous 5 ans et d'autre part, retient les phénomènes dangereux pertinents pour la maîtrise de l'urbanisation. Dans ce cadre, le phénomène dangereux générant des zones d'effets toxiques allant jusqu'à 2,1 km n'a pas été retenu pour la maîtrise de l'urbanisation car la probabilité de cet événement est rendue suffisamment faible par la mise en œuvre de plusieurs mesures de sécurité. Le périmètre d'étude du PPRT est ainsi basé sur une zone de rayon égal à 1.380 km.

La mise en place du PPRT et du PPI est pilotée par le Préfet.

Pour rappel, les documents relatifs à la procédure d'élaboration du PPRT sont disponibles sur le site internet de la DREAL. **Mme VERGNES** rappelle les étapes de la concertation du PPRT et le calendrier prévisionnel d'élaboration du PPRT.

S'agissant du planning du PPRT qui tient compte des 18 mois réglementaires, le point de départ est la date de signature de l'arrêté préfectoral de prescription, signature qui devrait avoir lieu en décembre 2012.

#### **8. Restitution des études techniques : caractérisation des aléas et des enjeux (cf présentation annexée)**

**Mme VERGNES** présente les cartes des aléas et des enjeux réalisées.

**Monsieur le Sous-Préfet** souligne les efforts de l'industriel qui ont permis de diminuer les distances des zones à aléa important.

**Mme CROVISIER** recense les enjeux principaux autour du site Fibre Excellence ainsi que les projets de l'urbanisme identifiés sur le territoire. La DREAL et la DDT ont sous-traité cette phase d'étude technique au CETE Sud Ouest. L'objectif de ce recensement est de faire une cartographie du territoire impacté par le périmètre d'étude du PPRT.

De façon non exhaustive, les principaux enjeux sont : les habitations, les activités, les établissements recevant du public (ERP), la déchetterie, le chenil, l'aire d'accueil des gens du voyage, le terrain de sport, les infrastructures (ligne de bus, voie ferrée, itinéraires TMD...), la Garonne, la forêt...

Ainsi 2200 logements ont été recensés dans le périmètre d'étude sur la commune de St Gaudens, 60 sur la commune de Miramont. La commune de Valentine n'est pas concernée par des habitations dans le périmètre d'étude. 300 activités ont été recensées dans le périmètre, elles sont principalement localisées en zone d'aléa Moyen+ (bleue). 30 ERP sont également comptabilisés principalement localisés dans la zone d'aléa Faible (verte).

Une fois le recensement terminé, l'objectif est d'identifier les enjeux impactés par les phénomènes dangereux. Les 2 cartes ont été superposées. Dans la zone d'aléa Faible (verte) se trouvent principalement des ERP et des habitations. Dans la zone d'aléa Moyen+ (bleue) se trouvent des habitations, des activités industrielles, la déchetterie, un terrain de sport, l'aire d'accueil des gens du voyage etc...

**Mme VERGNES** précise que cette synthèse ne tient pas compte des projets futurs. Une fois ces éléments récupérés, la DREAL procédera au zonage brut (superposition des aléas et des enjeux) puis au zonage réglementaire. Les prochaines étapes du PPRT consistent à établir la stratégie du PPRT en prenant en compte les doctrines nationales et le contexte local.

Dans la procédure du PPRT, il est recommandé de prévenir suffisamment tôt les riverains. Une ou des réunion(s) publique(s) seront organisées auprès d'un public ciblé. De plus, des plaquettes d'information seront mises à disposition dans les mairies.

Les documents du PPRT seront composés d'un zonage réglementaire, d'une note de présentation, d'un règlement et d'un cahier de recommandations sur lesquels les personnes et organismes associés et les membres de la Commission de Suivi de Site seront consultés.

**Mme VERGNES** rappelle que, lors d'un vote de la CSS, chaque collège a le même nombre de voix.

**M. BARUTAUT** (communauté de communes du Saint-Gaudinois) demande si le vote peut être assuré par un suppléant.

**Mme VERGNES** répond que chaque organisme de la CSS est représenté par un titulaire et un suppléant. Seules les personnes désignées par l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2012 peuvent voter.

**Mme VERGNES** rappelle que 2 sites internet sont dédiés aux PPRT, à savoir :

un site internet national :

<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/-Site-national-PPRT-.html>

un site internet régional :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/les-pprt-en-midi-pyrenees-r2394.html>

Une fois le travail d'élaboration du projet de PPRT terminé, il sera mis en enquête publique. Le commissaire enquêteur donnera un avis supplémentaire qui servira à approuver ou non le PPRT. L'expérience montre que le délai d'élaboration de 18 mois est difficile à tenir.

**M. SALNIKOFF** (Mairie de Miramont) demande qui est chargé du financement du registre de concertation

**Mme VERGNES** précise qu'il s'agit des mairies. Ces registres peuvent être de simples cahiers tenus à disposition du public. Ces registres seront analysés, de même que les courriers et les échanges lors des réunions. De là, en découlera une synthèse dite « bilan de la concertation » qui sera intégrée à la note de présentation du PPRT

**Mme VERGNES** invite chaque membre à consulter le site de la DREAL afin de voir ce qui a déjà été réalisé sur les PPRT en Midi-Pyrénées.

**Monsieur le Sous-Préfet** remercie l'ensemble des membres.

**Les débats étant clos, la séance est levée.**

Le Président,



**Bernard BAHUT,**  
Sous-Préfet de Saint-Gaudens

**Liste des participants**  
**CSS FIBRE EXCELLENCE / réunion d'association PPRT FIBRE EXCELLENCE**  
**Séance du 5 décembre 2012**

Présidence : Monsieur BAHUT Bernard. Sous-Préfet de Saint-Gaudens

<b>Participants</b>	<b>Collège (Adm., Collect. Terr., Exploitants, Salariés, Riverains)</b>
<b>Collège administration</b>	
M. BAHUT Bernard	Sous-Préfet de SAINT-GAUDENS
M. ZARROUATI Marc	Stagiaire ENA
M. le Capitaine DUFAUR Olivier	SDIS
Mme VERGNES Elsa	D.R.E.A.L / S.R.T.E.I
Mme CROVISIER Maryline	D.R.E.A.L / S.R.T.E.I
Mme GAU Sandrine	D.R.E.A.L / UT31-09
Mme JOFFRES Candice	D.R.E.A.L / UT31-09 / Secrétaire CSS
Mme RAFFALLI Caroline	SIRACED PC
Mme FERRAND Françoise	SIRACED PC (stagiaire)
M. INCORVAIA	DIRECCTE
Mme FAURE Lydie	DDT 31
<b>Collège collectivités territoriales</b>	
M. PUISSEGUR André	Maire de VALENTINE
M. SALNIKOFF Jean	Mairie de MIRAMONT DE COMMINGES
M. CHAPUT	Mairie de SAINT-GAUDENS
M. DELIENE	Mairie de SAINT-GAUDENS
M. BARUTAUT Alain	Communauté des communes du SAINT GAUDINOIS
<b>Collège exploitant</b>	
M. CHIRON Patrick	Exploitant FIBRE EXCELLENCE
M. MAZAURIC Jean	Exploitant FIBRE EXCELLENCE
M. JOLY Patrick	Exploitant FIBRE EXCELLENCE
<b>Collège riverains</b>	
Mme LOUBET NOEL. Brigitte	Société GASCOVAL
<b>Collège salariés</b>	
M. MAURY Georges	CHSCT FIBRE EXCELLENCE

**Excusés :**

M. PUJOS Yves, entreprise PUJOS

Mme BARTHET Marie-Cécile et M. SAINT-BLANCAT Gilbert, mairie de Saint-Gaudens.